

### SPORTIVE JEUNES

Réunion du Lundi 27 Novembre 2017

Président des compétitions : M. BEGON Yves  
Présent : MM. BELISSANT, AMADUBLE, GODIGNON  
Excusés : MM. MORNAND, ARCHIMBAUD, BURLAT

#### **REPORT DE MATCHS** **WEEK-END DES 09 & 10 DECEMBRE 2017**

En raison des rencontres comptant pour le 1<sup>er</sup> tour Fédéral de la Coupe Gambardella Crédit Agricole, les matchs ci-après de Championnat, initialement programmés pour les 9 et 10 Décembre 2017, sont reportés à une date ultérieure :

#### U19 Ligue Honneur

20055.1 : A.S. Misérieux Trévoux – Chambéry Savoie Foot 1  
20056.1 : F.C. Chaponnay Marennes – DOMTAC FC  
20057.1 : O. Valence – A.S. St Priest  
20060.1 : Grenoble Foot 38 – A.S. Lyon Montchat  
20058.1 : F. Bourg en Bresse Péronnas – FC Lyon Football (reporté au 25/02/2018 suite à accord entre les 2 clubs)

#### U19 Promotion Ligue

##### **Poule A :**

20811.1 : Firminy Inersport – F.C. Vaulx en Velin  
20812.1 : Roannais Foot 42 – F.C. Villefranche  
20814.1 : L'Etrat La Tour – S.C. Cruas  
20816.1 : Aubenas Sud Ardèche – Bourgoin Jallieu

##### **Poule B :**

20878.1 : Essor Bresse Saone – MDA Chasselay  
20882.1 : F.C. Echirolles – A.S. Lyon Duchère (2)

#### U18 Division d'Honneur

22148.1 : Ac Sp Moulins Foot – Clermont Foot 63  
22149.1 : F.C. Cournon – U.S. St Flour

#### **COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE** **1<sup>ER</sup> TOUR FÉDÉRAL**

Les 9-10 décembre 2017 sur le terrain des clubs premiers nommés :

Lempdes Sports – U.S. Castres Foot  
L'Etrat La Tour – F.C. Echirolles  
F. Bourg en Bresse Péronnas 01 – A.S. Misérieux Trévoux  
F.C. Limonest – A.S. Saint Priest  
A.S. Lyon Montchat – F.C. Chaponnay Marennes  
M.D.A Chasselay – F.C. Villefranche  
O.I. Valence – Roannais Foot 42  
F.C. Vaulx en Velin – U.S. Saint Flour  
Bron Grand Lyon – F.C. Chalon  
Aubenas Sud Ardeche - F.C. Côte Bleue  
E.S. Saintes Foot – Clermont Foot 63

## INFORMATIONS

### Licences dématérialisées

La Ligue Auvergne-Rhône-Alpes vous rappelle qu'à partir de cette saison 2017/2018 les licences des joueurs ne sont plus éditées en version papier.

Aussi, lors des rencontres où la FMI n'est pas en vigueur ou ne fonctionne pas, les Clubs auront la possibilité pour assurer la vérification de l'identité des joueurs de présenter les licences dématérialisées depuis l'application « FOOTCLUBS COMPAGNON » disponible sur smartphone ou tablette. Ce support devient une présentation officielle.

L'application FOOTCLUBS COMPAGNON pouvant elle aussi ne pas fonctionner, nous vous conseillons vivement d'imprimer un listing des licences avec photo sur papier libre en suivant la procédure suivante via « FOOTCLUBS » :

- Aller sur le menu « Licences »
- Cliquer sur l'onglet « Editions et extractions »
- Cocher « Edition licenciés »
- Choisir la catégorie
- Cocher le format « Listes licences matches »
- Valider
- Une fois le téléchargement terminé, cliquer sur « Edition licences » et imprimer le document

### Remplacement des joueurs (Art.28 des RG de la LAuRAFoot)

Précisions :

« ... Pour toutes les catégories d'âges, le nombre de changements autorisés au cours des dix (10) dernières minutes du temps réglementaire est limité à deux (2) par équipe. Les changements sont gérés par l'arbitre.

Tous les joueurs figurant sur la feuille de match seront considérés comme ayant effectivement participé à la rencontre, à l'exception de ceux qui seront notés « non entrant » sur la feuille de match par l'arbitre .... »

### Modification de programmation des rencontres (Art. 31 des RG de la LAuRAFoot)

Précisions :

« ...Les clubs peuvent se mettre d'accord entre eux pour déplacer la rencontre au cours du même week-end. La demande doit être faite le lundi Midi de la semaine précédant celle de la rencontre, soit 12 ou 13 jours avant, par Footclubs (sauf disposition particulière adoptée par la Commission Régionale des Compétitions).... »

### FMI – Feuille de match

La Commission rappelle aux clubs qu'ils doivent transmettre la FMI dès la fin de la rencontre.

Permanence téléphonique pour la FMI le week-end : M. CHABAUD au 06 88 29 45 46 ; voir également sur le site internet de la LAuRAFoot.

### Forfait : 200,00 Euros

22189.1 U18 Promotion Honneur – Poule A : Ent. Gannat

***Cette décision est susceptible d'appel, devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.***

Le secrétaire :

M. BELISSANT Patrick